

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le dix-huit mars deux mil vingt-quatre.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

**Absents : 0**

**Excusés :**

**Nombre de présents :** 18

**Date de convocation :** 18 mars 2024

**Secrétaire de séance :** François COLLADO

Nombres de membres :			
En exercice :	18	Présents :	18
		Votants :	18

**01 14 2024 Délibération portant suppression et création d'un emploi permanent à temps complet et à temps non complet**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu d'avancement de grade, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Fermeture de grade	Ouverture de grade	Temps de travail	Date d'effet
1 poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	26/08/2024
3 postes d'adjoint technique	3 postes d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	01/09/2024

Département du TARN  
Commune de  
CASTELNAU DE LEVIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

Extrait du registre  
ID : 081-218100634-20240325-01\_14\_2024-DE

S<sup>2</sup>LO

des Délibérations  
du Conseil Municipal  
du 25 mars 2024

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal, ce jour,


**DECIDE :**

**Article 1** : d'adopter la proposition du Maire,

**Article 2** : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance  
François COLLADO



Le Maire  
Patrice DELHEURE



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>*